

**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Date de la convocation : 18 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers votants : 17

Etaient présents Messieurs et Mesdames : PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, ALLAIRE Michelle, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, LAVAUD Sonia AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, RONGEARD Mathieu, MASSE Catherine.

Assistait également : BALDOVINI Laurent, Secrétaire Général

Etaient absents excusés : HULIN Thomas, AUVINET Marietta

La séance a débuté à 20H00.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Le Conseil Municipal DESIGNNE, à l'unanimité Sonia LAVAUD en tant que secrétaire de séance.
- Le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité et sans observation, le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024.

ORDRE DU JOUR

- Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal (L.2122-22 CGCT)
- 02/2024 : Subvention au titre des amendes de Police – Rue du Doué Rue de la Vallée
- 03/2024 : Subvention au titre du Programme Aménagement de commune CD85 – Rue du Doué Rue de la Vallée
- 04/2024 : Demande de rétrocession de la Voirie et des Espaces Verts du Lotissement Privé « L'Orée du Bocage »
- Questions diverses

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal (L.2122-22 CGCT)

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions ;

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 15 juin 2020 ;

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces décisions sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Municipal portant sur les mêmes objets et que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND CONNAISSANCE des décisions suivantes :

➤ Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :

Décision	Date	Objet et propriétaire
Non préemption	18/01/2024	Bâti – Section B 1664 – 596 m ² - 8 rue de l'abreuvoir – M. Mme COUTANT André

➤ Autres décisions :

Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
12/01/2024	COMMUNE	ARCHIVES COMMUNALES	DOPARCHIV	5 400,00 €
16/01/2024	VALLEE DE POUPET	POSE DES PIQUETS	MULTISERVICE MALOUIN MERLE	1 567,00 €
16/01/2024	QUARTIER DES ARTISANS	VOIRIE	CHOLET TP	6 651,84 €
19/01/2024	ENS POUPET	ENTRETIEN ENS	SYLVA RIVE	3 900,00 €
09/11/2023	BATIMENTS	ENTRETIEN VMC	BILLAUD	5 992,19 €
				23 511,03 €

+ MARCHÉ MAM ENGAGÉ LE 22 JANVIER 2024 - 361 592,63 € TTC

Camping

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
11/01/2024	CAMPING	TRAVAUX LIGNE 6	BARRE TP	10 437,00 €
11/01/2024	CAMPING	COFFRET ELECTRIQUE	AMICE	1 018,12 €
11/01/2024	CAMPING	TRAVAUX LIGNE 6 ALIMENTATION ELECTRIQUE	BOISSINOT MICHEL	4 648,08 €
				16 103,20 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
613 (011) : Locations	-932,00		
7391111 (014) : Dégrèv. taxe fonc. propri. non b	932,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

02-2024 Demande de subvention au titre des amendes de Police – Rue du Doué Rue de la Vallée

L'état rétrocède aux communes une partie du produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière, en fonction des amendes dressées sur le territoire l'année précédente. Ces sommes allouées doivent être utilisées pour le financement des opérations liées aux transports en commun ou à la circulation routière.

Dans le cadre de l'aménagement de son centre bourg, la commune de Saint Malo du Bois a engagé d'importants travaux de voirie.

Les travaux présentés dans cette demande de subvention constituent une tranche de ce programme, à savoir l'aménagement de corps de rues : Rue du Doué et Rue de la Vallée. Il s'agit notamment de la création d'espaces piétons, la reprise du revêtement de chaussée et la création d'espaces verts.

Financement :

	DEPENSES HT	RECETTES
Rue du Doué Rue de la Vallée	464 443,47	
Subvention - amendes de police		10 000,00
Subvention – Aménagement		15 000,00
Autofinancement Commune		439 443,47
TOTAL	464 443,47	464 443,47

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'opération des travaux d'aménagement du centre bourg, selon le plan de financement énoncé ci-dessus.

Article 2^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

03-2024	Demande de subvention au titre du Programme Aménagement de Commune – Département de la Vendée – Rue du Doué Rue de la Vallée
----------------	---

Dans le cadre de l'aménagement de son centre bourg, la commune de Saint Malo du Bois a engagé d'importants travaux de voirie.

Les travaux présentés au Département de la Vendée dans cette demande de subvention constituent une tranche de ce programme, à savoir l'aménagement de corps de rues : Rue du Doué et Rue de la Vallée. Il s'agit notamment de la création d'espaces piétons, la reprise du revêtement de chaussée et la création d'espaces verts.

Financement :

	DEPENSES HT	RECETTES
Rue du Doué Rue de la Vallée	464 443,47	
Subvention - amendes de police		10 000,00
Subvention – Aménagement		15 000,00
Autofinancement Commune		439 443,47
TOTAL	464 443,47	464 443,47

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Programme Aménagement de Commune avec le Département de la Vendée pour l'opération des travaux d'aménagement du centre bourg, selon le plan de financement énoncé ci-dessus.

Article 2^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

04-2024 Demande de rétrocession de la voirie et espaces verts du Lotissement privé « L'Orée du Bocage »

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mme GABOREAU Florence qui sollicite, au profit de la commune, la rétrocession des parcelles suivantes :

- 3197
- 2710
- 2711

M. le Maire présente ainsi le nouveau plan de Bornage concernant les divisions de la voirie du lotissement « L'Orée du Bocage ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré avec 16 voix pour et 1 abstention,
DECIDE :

Article 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à accepter cette demande de rétrocession.

Article 2^{ème} : PRECISE que la commune récupère les parcelles 3197, 2710 et 2711 selon le plan de bornage et le plan cadastral annexé à la présente délibération.

Article 3^{ème} : DECIDE de classer ces parcelles dans le domaine public communal.

Article 4^{ème} : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

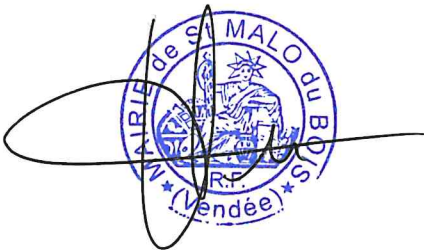
QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal échange sur le bilan des premiers mois du commerce d'Alimentation Générale, VIVAL. La commune sera présente et trouvera des solutions financières en cas de besoin. Des solutions éventuelles seront proposées lors du prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
PRAILE ARNAUD

La Secrétaire de séance,
LAVAUD Sonia



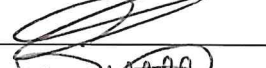
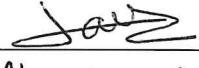

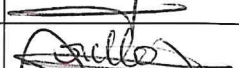


A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sonia', is written over the name of the secretary of the meeting.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 JANVIER 2024 A 20H00

	Délibérations	N°
1	Demande de subvention au titre des amendes de Police – Rue du Doué Rue de la Vallée	02-2024
2	Demande de subvention au titre du Programme Aménagement de Commune CD 85– Rue du Doué Rue de la Vallée	03-2024
3	Demande de rétrocession de la Voirie et des Espaces Verts du Lotissement Privé « L'Orée Du Bocage »	04-2024

Ont signé, les jour, mois et an que dessus

NOM - PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALLAIRE Michelle	5, La Lande	15/03/2020	
AUBINEAU Christian	43bis, rue de Tempyre	15/03/2020	
BOISSINOT Robin	La Blaire	15/03/2020	
DEVANNE David	Le Petit Monty	15/03/2020	
FRUCHET Jean-Bernard	Le Puy-Moisson	15/03/2020	
GASCHET Cédric	19, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
HULIN Thomas	Le Vau Joly	15/03/2020	Abs Excuse
LAVAUD Sonia	La Rangereuse	15/03/2020	
AUVINET Marietta	38, rue de Tempyre	15/03/2020	Abs Excuse.
LERIN Sophie	2, rue Marie-Mayne	15/03/2020	
LOIZEAU-BIRON Isabelle	3, chemin de l'Etang	15/03/2020	
MASSE Catherine	13, rue de l'Etang	15/03/2020	
MIDAVAINNE Anne	5, rue des Ancolies	15/03/2020	
MORIN Stéphane	Le Petit Boucher	15/03/2020	
ONILLON Adeline	4, place des Murets	15/03/2020	
PRAILE Arnaud	11, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
RAMBAUD Christine	La Bretonnière Le Blanc	15/03/2020	
RAUTUREAU Anthony	8, impasse du Bocage	15/03/2020	
RONGEARD Mathieu	12, rue du Cormier	15/03/2020	